

**Commune de Prangins**  
**Municipalité**

Préavis No 71/15  
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 45'000.00 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème "Cœur de Prangins requalifié"**

**Martine Baud, Municipale**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Suite à l'annonce faite lors des conseils communaux d'avril et de décembre 2014, la Municipalité propose à tous les conseillères et conseillers communaux intéressés, ainsi qu'à la population pranginoise, des ateliers de concertation qui permettront de mieux cerner les attentes des usagers du centre du village en matière d'aménagement et de restriction de vitesse. La tendance qui devrait se dégager d'une démarche participative permettra à l'exécutif d'étayer ses futures propositions dans ce domaine.

## 2. Contexte global

Légalisé en 2012, le Plan Directeur Communal met l'accent sur le besoin de renforcer le centre du village comme lieu historique de référence et de sociabilité. Dans ce but, l'exécutif a engagé plusieurs actions sectorielles dont, entre autres, la révision du PPA du centre, la rénovation de l'Auberge communale, l'aménagement d'un espace public à côté de l'Auberge, les travaux de réhabilitation des bâtiments "la Passade, la Forge et l'Ancienne Poste" un avant-projet de requalification du centre, la restructuration du cheminement "Creux-du-Loup".

Le besoin de coordonner ces différentes études sectorielles (voir schéma annexe) s'est concrétisé sous la forme d'un concept "Cœur de Prangins requalifié" qui a fait l'objet d'un préavis d'intention présenté au Conseil communal lors de sa séance du 20 février 2014. La commission ad hoc a établi un rapport favorable à ce préavis d'intention, à l'unanimité.

Messieurs Jean-Yves Le Baron, architecte paysagiste et Christian Jaeger, ingénieur en mobilité sont venus présenter en séance le concept "Cœur de Prangins requalifié" qu'ils ont élaboré ensemble. M. Christian Jaeger a étendu sa présentation à une étude globale de ralentissement du trafic dans le village. Un débat très nourri s'en est suivi avec une tendance affirmée à contrer les mesures de réduction de vitesse alors que le concept d'aménagement a été apprécié. Plusieurs conseillers regrettent le manque de détails du préavis et demandent un temps de réflexion. Le Conseil a voté un report du préavis au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2014, la Municipalité annonce qu'Elle retire son préavis et confirme son appui unanime à ce projet. Elle reviendra devant l'Assemblée avec un préavis plus détaillé abordant notamment les questions soulevées lors du débat.

La Municipalité a présenté le 5 juin 2014 le projet de requalification du centre du village à la SCEP (Commission cantonale des espaces publics) qui l'a préavisé favorablement en encourageant la Commune à le poursuivre. La SCEP a notamment souligné "*la qualité de la démarche et des objectifs poursuivis, ainsi que l'excellence du projet*". Elle a également souligné le fait que le projet pouvait aussi s'adapter à une zone à 30 km/h, moyennant quelques adaptations.

Après quelques mois de réflexion la Municipalité s'est prononcée favorablement pour l'organisation d'une démarche participative qui permettra de mieux cerner les vœux des usagers du centre du village. Elle a ainsi lancé un appel d'offres sur invitation à quatre bureaux le 23 mars 2015, ceci sur la base d'un cahier des charges, conformément à la loi sur les marchés publics.

Une synthèse de cette démarche participative, ajoutée aux démarches et études déjà entreprises, devrait étayer la position de l'exécutif pour mener à terme le projet de valorisation du centre de Prangins.

Quant au concept de ralentissement global dans le village, il devra être coordonné avec le centre et fera donc l'objet d'une démarche ultérieure.

### **3. Objectifs**

Dans le cadre d'une stratégie globale de valorisation du centre du village, la démarche participative devrait permettre à la Municipalité de mieux cadrer le concept "Cœur de Prangins requalifié".

Il s'agira donc de :

- mettre en évidence les valeurs historiques du centre
- questionner la notion de développement de commerce de proximité
- questionner la notion de sociabilité, convivialité
- traiter les aspects de mobilier urbain, éclairage, arborisation et décorations florales
- traiter les aspects de la mobilité douce et des transports publics
- questionner l'organisation des parkings
- simuler la vitesse du trafic dans un secteur restreint (20 ou 30 km/heure)
- questionner une uniformisation de la signalétique

ceci afin de :

- comprendre les attentes et les craintes des habitants concernés
- identifier les points forts et les difficultés
- élaborer une vision partagée
- garantir une identité propre et qualitative au projet

### **4. Mise en œuvre de la démarche participative**

- un premier atelier d'information (organisation d'un groupe cible)
- un deuxième atelier de travail (récolte d'opinions, ébauche de solutions) avec le même groupe
- tests de grandeur nature sur un week-end, stand d'information, exposition
- rencontre avec la population + questionnaire
- atelier de synthèse avec le groupe cible
- rapport final à la Municipalité

NB : des variantes de cette mise en œuvre peuvent encore intervenir

### **5. Ressources internes**

Pour limiter les frais, les services de Police, Voirie, Conciergerie et Urbanisme seront sollicités pour la mise en place et la supervision du processus de concertation. Le suivi de la démarche globale incombe au dicastère de l'urbanisme.

## 6. Coûts des ateliers participatifs

Quatre bureaux (urbanisme et communication) ont été sollicités pour répondre à un appel d'offres basé sur un cahier des charges et ses annexes daté du 23 mars 2015, décrivant la situation actuelle, le processus envisagé de même que les coordinations à effectuer avec les études en cours.

Ces bureaux ont été auditionnés le 28 avril à Prangins par un jury composé de professionnels de la branche et membres de la Municipalité.

Selon des critères qualitatifs, de coût et de capacité organisationnelle, c'est le bureau Glatz et Delachaux qui a été jugé le plus apte à mener ces ateliers.

Le budget se présente comme suit :

• Honoraires du bureau pilote des ateliers <i>Organisation de la démarche globale</i> <i>Mise sur pied de deux ateliers de deux jours</i> <i>Animation des ateliers</i> <i>Synthèse</i> <i>Recommandation à la Municipalité</i>	*CHF	23'040.00
* tarif KBOB 2015 avec rabais de 10 %		
• Frais ateliers	CHF	1'500.00
• Tests, simulations	CHF	15'000.00
• Divers et imprévus (3%)	CHF	1'186.20
• Coût total HT	CHF	40'726.20
• TVA 8%	CHF	3'258.10
<b>Coût total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>43'984.30</b>
<b>Coût total arrondi pour la demande de crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>45'000.00</b>

## 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Prangins

vu Le préavis 71/15 concernant une "Demande de crédit de CHF 45'000.00 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème "Cœur de Prangins requalifié"

ouï Le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


### décide

1. d'adopter le préavis No 71/15 concernant une "Demande de crédit de CHF 45'000.00 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème "Cœur de Prangins requalifié"
2. d'octroyer un crédit de CHF 45'000.00 TTC, pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème "Cœur de Prangins requalifié"
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais de l'emprunt
4. de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de CHF 4'500.00, au titre d'amortissement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 mai 2015, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
François Bryand



Le Secrétaire  
Daniel Kistler